

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 7 FEVRIER

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :  
10

Date de la convocation :  
29/01/2019

Date d'affichage :  
29/01/2019

De l'an DEUX MILLE DIX-NEUF

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, Maire.

Présents : Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES, Sylvain BOUGREL, Didier BOUGREL, Jean-Daniel BONHOMME, Robert ROCHE, Jean-Luc ARNOULT, Richard CLEMENT, Jean-Baptiste ROCHE,

Absents excusés : Jean-François FEUTRIEZ pouvoir à Jean-Daniel BONHOMME, Joël FEYEREISEN

Secrétaire : Didier BOUGREL

**1293 - VALIDATION DE L'IMPLANTATION POUR LE POINT DE L'APPORT VOLONTAIRE**

Suite au refus par la DDT de valider l'implantation du point d'apport volontaire à la fontaine St Didier, le conseil préconise son implantation à l'endroit de l'actuelle benne à verre

**8 pour – 1 contre – 1 abstention**

**1294 – LOGEMENT COMMUNAL**

L'état des lieux fait le 31 décembre dernier n'ayant fait l'objet d'aucune observation, le remboursement du dépôt de garantie de 1142.36 € à Madame RIVES Christine, locataire sortant, est validé.

Cette somme lui sera reversée directement sur son compte.

**Voté à l'unanimité**

Le locataire pressenti n'a pas donné suite. Une annonce sur le bon coin a été passée et a donné quelques retours. Une visite est programmée le samedi 9 janvier à 17h.

Le départ de Mme Rives datant de plus d'un mois, le courant a été coupé, entraînant l'arrêt du chauffage. Afin d'éviter une dégradation du logement, le courant a été rétabli avec un contrat au nom de la commune. Ce dernier sera résilié lors de l'arrivée d'un nouveau locataire.

## **1295 – LOGEMENT COMMUNAL – NOUVEAUX LOCATAIRES**

M CHERRIER Sandy et Mme PARISEL Justine ont visité le logement communal qui leur donne entière satisfaction.

Suite au dépôt de leur candidature, accompagné des documents demandés, le conseil accepte leur candidature et charge le Maire d'établir le nouveau contrat de location à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019 pour un loyer de 571.18 €.

**Voté à l'unanimité.**

## **1296 – OUVERTURE DE CREDITS**

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 avant le vote du budget commune, pour le compte suivant :

- Chapitre 20 – article 2031 Frais assistance étude captages Charmes **950.00 €**

Les crédits seront inscrits au budget 2019.

**Voté à l'unanimité.**

## **DEMANDE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Mme David Séverine sollicitant la commune pour une aide financière concernant un voyage scolaire en Angleterre organisé par le Collège « Les Franchises ».

Cette demande concerne 3 enfants de la commune.

Le Maire explique aux membres présents que la commune ne peut pas verser une subvention directement aux enfants concernés.

Seule une subvention versée à l'établissement scolaire est possible, en sachant que le montant versé est réparti sur la totalité des enfants participant au voyage et non uniquement aux enfants de Charmes.

Une réponse dans ce sens sera adressée à Mme DAVID Séverine.

## **REPAS DES AINES**

Des problèmes d'organisation nous contraignent à avancer la date du repas des Aînés au samedi 16 mars 2019 au lieu du 23 mars initialement prévu.

3 propositions de menus reçues en mairie : La Table du Corsaire, La Villa Vauban, Grill de St Geosmes

Après examen des propositions, le conseil décide de donner suite à celle du Grill pour 30.00 € par personnes sans les vins.

L'invitation sera accompagnée de la proposition de menu afin que chaque convive fasse son choix d'entrée et de plat.

## **FACTURE GAEC DES CERISIERS**

Suite à son intervention pour déboucher les canalisations d'eau potable entartrées ainsi que pour déblayer les peupliers tombés lors de la dernière tempête, le Gaec des Cerisiers facture 3 heures de matériel au tarif de 50 € HT de l'heure (tarif convenu lors du conseil en date du 19 juillet 2018).

## **GESTION PARTERRE FLEURS**

Mme Danielle GEORGES, 1<sup>ère</sup> adjointe, ne peut plus s'occuper des parterres de fleurs de la commune. Il convient de trouver une solution pour l'entretien des fleurs soit par appel à d'autres bénévoles, soit par convention avec Défis.

Le maire est chargé de demander un devis à la société Défis.

## **DIVERS**

- **Vente de terrain pour le futur lagunage** : la promesse de vente est en cours de rédaction.

- **Terrain SCI Lamontre** : le notaire confirme l'impossibilité de retrouver les héritiers. Le bien va devenir sans maître.

Il faut voir avec la Préfecture pour engager une procédure de vacance de bien en vue de la réappropriation du terrain par la commune.

- **Chapiteau 14 juillet** : l'entreprise qui louait le chapiteau pour les festivités du 14 juillet arrête son activité. Elle propose à la commune d'acheter le chapiteau à un prix intéressant. A voir suivant le tarif proposé.

La séance est levée à 22 h 00

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ pouvoir à Jean-Daniel BONHOMME	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	